

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1992)

**Rubrik:** Activités opérationnelles

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

*En 1992, le CICR a fait face à des changements et à des défis sans précédent sur le terrain. Les cas les plus frappants ont sans doute été l'anarchie, la guerre civile et la famine généralisée en Somalie, ainsi que la brutalité, comme le mépris total et systématique du droit de la guerre en Bosnie-Herzégovine; les témoignages sur les déplacements forcés de civils dans cette région, et les conditions de détention effroyables y régnant ont indigné la planète.*

*Ces deux pays n'ont toutefois pas été les seuls à voir la population civile faire les frais des troubles politiques et des tensions entre communautés ethniques.*

*Suite au démantèlement de l'Union soviétique, des conflits ont éclaté dans le Caucase et en Asie centrale, soulevant de nouvelles questions pour le CICR, en matière de méthodes et procédures opérationnelles habituelles.*

*En Asie, la lutte pour le pouvoir qui a suivi le changement de gouvernement à Kaboul, le processus de paix stagnant au Cambodge et le conflit persistant au Sri Lanka ont sérieusement préoccupé le CICR.*

*Tandis que la guerre en Somalie monopolisait l'attention du public, le conflit au Rwanda s'amplifiait, causant de grandes souffrances parmi la population civile. Par ailleurs, vers la fin de l'année, les perspectives d'une paix durable en Angola étaient anéanties. Quelques lueurs d'espoir sont toutefois apparues, et notamment au Mozambique, où prenait fin une guerre de seize ans.*

*Au Moyen-Orient, les activités du CICR ont porté principalement sur la protection des détenus et sur les séquelles de la guerre du Golfe et du conflit Irak/Iran.*

*En Amérique latine, ce sont les violences politiques au Pérou et en Colombie, qui ont continué d'être au centre des préoccupations du CICR.*

## Activités en faveur des personnes privées de liberté

En 1992, les délégués qui ont visité des détenus dans des prisons ou des centres de détention, ont dû faire face à des tendances nouvelles et parfois troublantes.

En Bosnie-Herzégovine, l'internement forcé de milliers de civils a contraint le CICR d'abandonner sa tradition de discréction et de retenue, pour prendre publiquement position contre une telle pratique et appeler la communauté internationale à y mettre un terme. En 1992, les délégués ont visité plus de 12 500 personnes dans 77 lieux de détention, rien qu'en Bosnie-Herzégovine. Le CICR a contribué à la libération et au transfert d'environ 5 500 prisonniers. L'institution n'a toutefois pas eu accès à ces lieux régulièrement. Elle n'a pas été autorisée non plus à se rendre dans tous les lieux de détention.

La recrudescence des conflits en Afrique a entraîné une augmentation écrasante du nombre des personnes détenues. Aussi, les délégués ont-ils visité deux fois plus de détenus sur ce continent qu'en 1991. Leur tâche s'est vue en outre compliquée par l'indiscipline de groupes armés, dépourvus de structure organisée de commandement, au Libéria et en Somalie, notamment.

La prise d'otages, qui était répandue en Arménie et en Azerbaïdjan, ainsi que dans d'autres Etats issus de l'ex-URSS, constitue une grave violation du droit international humanitaire. Le CICR a fait appel à maintes reprises aux autorités et aux factions belligérantes, pour qu'elles mettent un terme à une telle pratique. Il a en outre, marqué son inquiétude quant au traitement des otages.

Le CICR a également continué d'intervenir pour que soient rapidement libérés les prisonniers de guerre encore détenus

en relation avec la guerre Irak/Iran. L'institution a en outre adopté une position ferme par rapport aux conditions de détention des Palestiniens des territoires occupés par Israël.

Au total, les délégués du CICR ont effectué, au cours de l'année, plus de 11 000 visites dans 2 355 lieux de détention dans 54 pays, et 95 204 détenus ont été visités. Dans certains pays, les efforts déployés par l'institution en vue de protéger des détenus ont été entravés par le retrait des autorisations d'effectuer les visites, comme par exemple, en Algérie, en Iran et au Pérou. Dans d'autres pays, des progrès considérables ont été réalisés: au Malawi, les délégués ont visité des détenus de sécurité pour la première fois depuis 1969; en Afrique du Sud, le CICR a pu accéder à des personnes détenues pour des raisons de sécurité, ou arrêtées en relation avec des situations de troubles.

## Agence de recherches

En 1992, l'Agence centrale de recherches (ACR) a transmis plus de 1 100 000 messages Croix-Rouge et traité près de 200 000 demandes de tous genres à travers le monde, dont 45 600 demandes de recherches; 31 800 cas ont été résolus. Quelque 6 700 membres de familles séparées ont été réunis ou rapatriés et 5 000 documents de voyage ont été émis à l'intention de personnes dépourvues d'autres papiers d'identité et devant franchir des frontières internationales pour atteindre leur pays d'accueil.

L'Agence de recherches a souvent dû fonctionner dans des conditions difficiles. En Somalie, par exemple, la dimension du pays, le manque d'infrastructure efficace et les conditions dangereuses prévalant dans la plupart des régions rurales n'ont pas facilité la tâche des services de recherches. De façon soudaine, vers le milieu de

l'année, l'Agence a également été très largement sollicitée dans l'ex-Yougoslavie, en raison des transferts forcés, de la conscription et autres procédés, qui ont eu pour effet de disperser les familles. Les délégués ont eu accès à plus de 10 000 prisonniers, et il était urgent de retrouver leurs parents proches et de les aider à rester en contact. A cet effet, un large réseau de distribution a été mis en place, qui a permis de traiter plus de 20 000 messages par semaine.

Afin de simplifier et d'accélérer le traitement des informations, l'Agence centrale de recherches a décentralisé davantage la direction de ses activités sur le terrain et a développé de nouvelles techniques de traitement informatique des données, qu'elle a graduellement mises en application.

### **Secours**

1992 a été une année de défi dans le domaine des activités de secours du CICR, du point de vue du volume, du personnel et du nombre des bénéficiaires. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le CICR n'avait plus porté assistance à autant de personnes, dans autant de pays. Les deux opérations de secours les plus importantes, en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie, ont à elles seules représenté plus de 70% de l'aide fournie.

Chaque mois, le CICR a acheminé 20 000 tonnes de vivres vers la Somalie, soit deux fois plus que ce qu'il parvenait à distribuer mensuellement durant sa plus importante opération de secours en Ethiopie, en 1985. Cela a été possible parce que l'institution, en plus de ses vastes opérations aéroportées, a eu largement recours, pour la première fois, à d'autres formes de transport. Le CICR a en effet utilisé au moins huit bateaux et des barges, pouvant transporter quelques centaines de tonnes, certaines même jusqu'à 12 000 tonnes de

marchandises. Pendant la saison des pluies, ces embarcations ont été doublées de deux hélicoptères et d'un porte-avions spécial, afin de débarquer les secours. Les bateaux et les barges ont transporté plus du 74% des 180 000 tonnes acheminées vers le pays en 1992.

En Somalie-même, l'anarchie totale a rendu les activités de secours particulièrement dangereuses. La nourriture est devenue plus précieuse que l'argent. La question de la sécurité a ainsi pris une grande importance et a contraint le CICR à revoir certaines de ses procédures traditionnelles. Il a par exemple été nécessaire d'imaginer des dispositifs de surveillance tout au long de la chaîne de distribution, afin d'assurer que la plus grande quantité possible de vivres parvienne à ceux qui en avaient le plus besoin. Vu l'ampleur des opérations, le CICR a dû compter largement sur l'infrastructure existant sur place, notamment la Société nationale de la Croix-Rouge, ainsi que des groupes locaux. Par cette même ampleur, l'action du CICR a eu un impact réel et direct sur la structure de la macroéconomie du pays, contribuant, par exemple, à faire baisser le prix des denrées alimentaires à l'échelle nationale.

Le programme de secours déployé dans l'ex-Yougoslavie est rapidement devenu la deuxième plus vaste opération du CICR, et la plus importante dans le domaine de l'assistance non alimentaire. C'était la première fois que l'institution entreprenait de fournir une aide à si grande échelle dans un pays connaissant des hivers très froids. L'opération a donc compris un programme d'assistance d'hiver sans précédent, visant à aider des centaines de milliers de personnes en Bosnie-Herzégovine à surmonter les rigueurs de la mauvaise saison 1992-93. Il a inclus des vivres, des vêtements, des couvertures et des fourneaux.

D'autres opérations en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique ont eu à relever des défis similaires, bien que les programmes de secours mis en œuvre aient été considérablement plus modestes. Au cours de toutes les opérations du CICR dans les Etats issus de l'ex-Union soviétique, les délégués ont été impressionnés par l'étonnante facilité avec laquelle des populations locales ont réussi à absorber les dizaines de milliers de personnes déplacées par les combats. De cas en cas, le CICR a mis l'accent sur l'aide à apporter aux personnes n'ayant pas trouvé de familles d'accueil, et qui étaient contraintes, par conséquent, de chercher refuge dans des bâtiments publics.

Dans les Etats issus de l'ex-Union soviétique, en général, et au Tadjikistan et dans le Caucase, en particulier, la désintégration partielle du système soviétique, jadis complètement centralisé, a compliqué la tâche des personnes chargées de porter secours aux victimes des conflits. D'une part, l'infrastructure était totalement inadéquate, à tel point, parfois, que les aéroports ont dû être fermés, ou que simplement, aucun transport n'était possible, en raison de la pénurie de carburant. D'autre part, il était compliqué de respecter les critères traditionnels pour les opérations de secours du CICR en raison de l'écroulement du système dans un contexte conflictuel. Jusqu'à quel point des personnes confrontées à des crises chroniques peuvent-elles être considérées comme des victimes de conflit? Lorsque ces situations de pénurie sont associées à un blocus, comme en Arménie, par exemple, la question devient encore plus complexe. Un des problèmes auxquels le CICR a fait face a donc été de déterminer clairement qui pouvait et qui ne pouvait pas bénéficier des secours.

Outre les deux grandes opérations décrites plus haut, le CICR a poursuivi ses

activités d'assistance au Mozambique, au Libéria et au Sierra Leone; vers la fin de l'année, il a intensifié considérablement son programme de secours en faveur des personnes déplacées au Rwanda.

En 1992, le CICR a acheté et acheminé directement vers les zones d'intervention 131 344 tonnes de marchandises, représentant CHF 93,9 millions (médicaments non compris). En outre, 158 877 tonnes de matériel (valeur CHF 123,3 millions) ont été mises à disposition du CICR par des donateurs, sous forme de contributions en nature. Au total, 290 221 tonnes de secours, pour un montant de CHF 217,2 millions, ont donc été acheminées par le CICR dans 58 pays en 1992. Par ailleurs, du matériel médical pour une valeur totale de CHF 38,8 millions, a été acheté et transporté durant l'année. Le total des secours matériels et médicaux achetés et acheminés en 1992 se monte ainsi à CHF 256 millions.

A l'instar de ces dernières années, la plus grande part de l'assistance est revenue à l'Afrique, l'ex-Yougoslavie et l'Europe de l'Est ayant été les deuxièmes plus importants bénéficiaires. A l'exception de 1991, année où l'action du CICR a principalement porté sur l'assistance aux victimes de la guerre du Golfe, l'Afrique a régulièrement été le plus important bénéficiaire en matière de secours et d'assistance médicale.

Tandis que l'assistance destinée au Moyen-Orient a considérablement diminué, les opérations en Asie et en Amérique latine ont constitué moins de 5% de tous les secours distribués ou acheminés en 1992. En Asie, l'accent est resté fixé sur l'assistance médicale, en particulier en Afghanistan et au Cambodge.

La valeur totale en francs suisses de l'assistance matérielle et médicale distribuée par le CICR en 1992, à savoir 214,9 millions, se répartit géographiquement comme suit:

(Le lecteur trouvera des tableaux détaillés en pages 59, 93, 123, 137 et 159)

		<i>CHF*</i>	%
Afrique	144 251 471	67,13	
Asie et Pacifique	6 427 487	2,99	
Europe et Asie centrale	47 714 585	22,20	
Amérique latine	1 112 973	0,52	
Moyen-Orient et Afrique du Nord	15 392 013	7,16	
<b>TOTAL</b>	<b>214 898 529**</b>	<b>100</b>	

Quant à l'assistance matérielle et médicale destinée aux détenus et à leurs familles, dont le montant est inclus dans les chiffres de distributions ci-dessus, elle s'est élevée à 4 161 222 francs suisses, représentant plus de 1 436 tonnes de secours.

### Activités médicales

Le principal souci de la division médicale en 1992 a été d'adapter au mieux ses activités à de nouvelles situations surgies sur le terrain. Dans l'ex-Yougoslavie, les besoins en personnel médical ont été modestes, voir inexistant; en revanche, il a été nécessaire de lancer une action de soutien massif en matériel, en raison de la grande pénurie de matériel médical due à la paralysie du système de distribution. Dans l'ex-Union soviétique, des problèmes similaires se sont présentés, quoique dans une moindre mesure. Le CICR a également dû répondre à la question de savoir comment déployer une action de soins médicaux dans un contexte d'anarchie générale, tel que celui de la Somalie. Une équipe chirurgicale volante a

commencé d'être opérationnelle dans ce pays, en avril; cette méthode s'est révélée si efficace qu'une autre équipe est entrée en fonction en septembre.

Dans beaucoup d'autres cas, cet ajustement à de nouvelles situations a signifié pour le CICR une réduction de ses activités par un redéploiement du personnel, que ce soit suite à des mouvements de population pour des raisons de sécurité, ou parce que les installations étaient remises à d'autres organisations ou à des autorités locales.

En moyenne, 15 équipes chirurgicales du CICR ont été à l'œuvre sur le terrain en 1992. Plus de 17 000 patients ont été admis dans les hôpitaux du CICR, 28 000 autres traités ambulatoirement et 32 800 opérations pratiquées par le personnel CICR.

Quatre nouveaux projets orthopédiques, ont commencé de fonctionner l'an dernier, à Asmara (Erythrée), Bogotá, Mekele (Ethiopie) et Lokichokio (Kenya). Ceci a impliqué un effort supplémentaire au niveau du recrutement du personnel. Par ailleurs, il a été difficile de trouver des organisations capables de reprendre la direction des projets orthopédiques au Nicaragua et au Tchad. Le CICR a en outre été contraint de revoir sa politique en matière de fabrication d'appareils orthopédiques. Alors que, précédemment, il avait insisté sur l'utilisation quasi exclusive de matériel de production local, l'usage du polypropylène, apparaît désormais comme une alternative permettant de fabriquer des appareils plus solides, plus sûrs et moins coûteux, dans des temps de travail plus courts.

Au total, les 29 ateliers orthopédiques du CICR ont produit plus de 19 500 appareils orthopédiques et équipé quelque 11 200 patients.

Le personnel paramédical du CICR a continué d'évaluer les besoins nutrition-

\* Les chiffres qui figurent dans ce rapport sont exprimés en francs suisses (CHF). Le 31 décembre 1992, un USD s'échangeait à CHF 1,48 environ.

\*\* Les stocks non distribués au 31.12.92 constituent la différence entre les secours achetés et reçus et les chiffres de distributions réels.

nels des populations déplacées et d'autres victimes des nombreuses situations de conflit dans les différentes régions du monde. Des ingénieurs sanitaires ont poursuivi leurs efforts en vue de mettre en place ou de remettre en fonction des dispositifs d'approvisionnement en eau et des installations sanitaires dans 12 pays.

En plus de ses activités opérationnelles, la division médicale a également déployé des activités dans différents domaines spécifiques, tels que la production de publications spécialisées, l'établissement de contacts et la coopération avec diverses organisations médicales ou paramédicales, la formation de personnel médical, etc.

La division médicale a organisé à Genève le septième cours annuel à l'intention du personnel soignant spécialisé ayant déjà l'expérience de situations d'urgence. Il a par ailleurs donné un cours semblable de trois semaines à Manille. Vingt personnes de sept pays d'Asie et du Pacifique Sud y ont pris part.

La division médicale a continué de partager avec un public de plus en plus large son expérience en matière de traitement chirurgical des blessés de guerre. En 1992, plusieurs articles ont été publiés dans des revues médicales à grand tirage. Citons notamment: «Classification Croix-Rouge des plaies perforantes», «The prevalence of fragmenting bullets seen in ICRC hospitals» (L'emploi largement répandu des balles à fragmentation observé dans les hôpitaux du CICR), en relation avec la

déclaration de La Haye de 1899 concernant «les balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain», et «The ICRC experience of triage of war-wounded» (L'expérience du CICR dans le triage des blessés de guerre à traiter en priorité).

Le CICR a en outre publié une brochure et produit deux films vidéo intitulés «The management of war-wounded patients: the Red Cross way», (La prise en charge des blessés de guerre: procédure de la Croix-Rouge) et «Antipersonnel mine injuries: surgical management» (Le traitement chirurgical des blessures par mines antipersonnel), enfin, une brochure intitulée «Amputation for war wounds» (L'amputation en chirurgie de guerre). Ces deux derniers ouvrages traduisent la vive préoccupation du CICR quant à l'utilisation très répandue et indiscriminée des mines antipersonnel dans le cadre des conflits modernes. Enfin, ayant constaté la nécessité de faire connaître les principes de la chirurgie de guerre dans l'ex-Union soviétique, il a entrepris de faire traduire en russe le manuel intitulé «Surgery for victims of war» (Chirurgie des blessures de guerre), ainsi que différentes brochures sur la classification des plaies perforantes et des amputations.

Le montant total des dépenses (espèces, nature et services) pour les activités médicales du CICR en 1992, s'est élevé à quelque CHF 90 millions, y compris le matériel médical pour une valeur de CHF 38,3 millions.

